

NON À LA RÉPRESSION SYNDICALE !

Communiqué intersyndical

CGT Educ'action – FNEC-FP-FO – SNES-FSU – SUD éducation

Halte à la répression anti-syndicale à Melle (79) ! Mobilisons-nous à Poitiers le 12 octobre !

Nos collègues de Melle (79), mis·e·s en cause pour leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C, passent en Conseil de discipline les 12, 13, 14 et 16 octobre. Ce ne sont pas trois, mais quatre collègues qui sont convoqué·e·s à des conseils de discipline : l'acharnement anti-syndical est encore monté d'un cran.

À Poitiers, les personnels de l'Éducation se sont mobilisés à plusieurs reprises, le 10, 11 et 12 mars, le 24 juin puis le 16 juillet, devant le rectorat de Poitiers, pour soutenir les trois collègues et demander l'abandon immédiat des poursuites et des sanctions ; de plus, une large campagne nationale de soutien a porté les faits à la connaissance de l'opinion publique et de tous les personnels.

Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester ne sont pas négociables. Dans bon nombre d'académies, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vus inquiété·e·s et poursuivi·e·s pour fait de grève. **La répression doit cesser.**

Nos organisations exigent l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos camarades de Melle, et exigent l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer, à Melle comme ailleurs. Nos organisations se sont adressées au ministre dans ce sens.

Nos organisations syndicales nationales seront présentes à Poitiers lors du rassemblement organisé le 12 octobre à 13 heures. Elles appellent les personnels à y participer, à montrer leur solidarité par tous les moyens (prises de positions, motions, rassemblements devant les DSDEN et rectorats à l'occasion des conseils de discipline).

Paris, le 17 septembre 2020

Paris, le 17 septembre 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

**Objet : abandon des des procédures disciplinaires contre les professeur-e-s du lycée
Desfontaines de Melle (79)**

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance des dates de conseils de disciplines de nos collègues de Melle (79), mis-e-s en cause pour leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C, les 12, 13, 14 et 16 octobre. C'est avec stupéfaction que nous avons appris que ce ne sont pas trois, mais quatre collègues qui sont convoqué-e-s à des conseils de discipline : l'acharnement anti-syndical est encore monté d'un cran.

A Poitiers, les personnels de l'Éducation se sont mobilisés à plusieurs reprises, le 10, 11 et 12 mars, le 24 juin puis le 16 juillet, devant le rectorat de Poitiers, pour soutenir les trois collègues et demander l'abandon immédiat des poursuites et des sanctions ; de plus, une large campagne nationale de soutien a porté les faits à la connaissance de l'opinion publique et de tous les personnels.

Nos organisations syndicales nationales seront présentes à Poitiers lors du rassemblement organisé le 12 octobre à 13 heures. Elles appellent les personnels à y participer, à montrer leur solidarité par tous les moyens (prises de positions, motions, rassemblements devant les DSDEN et rectorats à l'occasion des conseils de discipline).

Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester ne sont pas négociables. Dans bon nombre d'académies, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vus inquiété-e-s et poursuivi-e-s pour fait de grève. La répression doit cesser.

Nos organisations exigent l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos camarades de Melle, et exigent l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer, à Melle comme ailleurs.

Nous vous demandons une audience dans les plus brefs délais.

Veillez croire, M. Le ministre, dans notre attachement au service public d'éducation

Patrick Désiré, secrétaire général de la CGT éducation
Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC-FP-FO
Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU
Jules Siran, co-secrétaire fédéral de SUD éducation

Exemple de motion :

Lycée du Dauphiné, Romans-sur-Isère (26) : motion de solidarité avec les « 4 de Melle »

Motion présentée en CA par les élus des personnels enseignants et éducatifs liste FSU-CGT-SUD « Pour un Service Public d'Education de Qualité »

En solidarité avec les « 4 de Melle », refus de la répression syndicale

Les enseignants du lycée du Dauphiné à Romans (26) ont pris connaissance des convocations en Commissions Administratives Paritaires disciplinaires de quatre enseignants du lycée Desfontaines de Melle (Deux-Sèvres) pour la semaine du 12 octobre. Nous souhaiterions partager aux membres du conseil d'administration nos inquiétudes et nos interrogations que soulève cette nouvelle.

Après une enquête administrative et 6 mois de suspension à titre conservatoire, ces 4 enseignants font donc aujourd'hui toujours l'objet de poursuites. Il leur est reproché certains faits lors des mobilisations qui ont eu lieu lors des E3C (épreuves communes de contrôle continu) à Melle. Rappelons que ces mobilisations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire national, les E3C étant l'une des conséquences d'une réforme du baccalauréat assez largement contestée par la profession.

Nous sommes plus que circonspects devant cette procédure longue et éprouvante que subissent nos collègues qui affirment tous, soutenus par plusieurs organisations syndicales locales et fédérations nationales (SNES, Sud Education, FO, CGT, CNT...), n'avoir fait qu'exercer leur droit de grève sans avoir commis une seule faute répréhensible.

Nous sommes surpris que dans ce lycée rural, d'ordinaire paisible, il ait été décompté 18 arrêts maladie au moment du passage des E3C, symptôme d'un climat anxigène, qui ne dépend vraisemblablement pas de seulement 4 enseignants.

Nous sommes plus que circonspects devant certains chefs d'accusation qui vont jusqu'à « incitation à l'émeute ».

Nous sommes réservés quant au caractère impartial de l'enquête administrative menée, étant donné que rien en elle ne garantit le respect du principe de Droit fondamental qu'est « l'enquête contradictoire ».

Nous sommes attachés à ce que la CAPA disciplinaire ne devienne pas une instance de procès politique ou de répression. En effet, même si les débats au sein de la CAPA sont paritaires et libres, la décision revient in fine à Madame la rectrice seule.

Nous redoutons d'imaginer que ces collègues pourraient être des « boucs émissaires » qu'on sanctionnerait pour « servir d'exemple » dans une logique d'intimidation des personnels.

Aussi, nous apportons notre soutien aux 4 collègues de Melle, demandons l'arrêt immédiat des poursuites à leur encontre.

Nous affirmons notre profond attachement républicain aux libertés publiques que sont le libre exercice de l'activité syndicale, le libre exercice du droit de grève et la liberté d'expression.



A la repression syndicale



STOP À LA RÉPRESSION



LA LUTTE CONTINUE!!



CONTRE LA RÉPRESSION

